

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

DE PICARDIE

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ET ELECTIVE

DU 27 JUIN 2025

■ Ouverture de l'AG Ordinaire par Monsieur Antoine NIAY

Le vendredi vingt-sept juin deux mille vingt-cinq, à neuf heures trente, les délégués élus à l'échelon cantonal pour composer l'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Picardie, se sont réunis à l'Espace Mégacité à Amiens dans la Somme, sous la présidence de Monsieur Antoine NIAY.

■ Le mot d'accueil du Président

Mesdames, Messieurs,

Bienvenue à l'Assemblée Générale 2025 de la MSA de Picardie.

Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre élection en tant que délégués MSA.

Je suis heureux de vous accueillir aujourd'hui pour cette première Assemblée Générale de la nouvelle mandature 2025-2030. Il s'agit d'un moment important, puisque vous allez procéder à l'élection du nouveau Conseil d'Administration de la MSA de Picardie des cinq prochaines années.

Cette journée marque également le début de votre engagement en tant que délégués MSA. Au cours de ce mandat, vous serez amenés à travailler en étroite collaboration avec les équipes administratives de la MSA de Picardie. Ensemble, vous porterez de beaux projets, avec pour objectif constant d'améliorer la qualité du service rendu à nos adhérents.

Je tiens à remercier chaleureusement Monsieur FIGAROL, représentant de la MNC, pour sa présence parmi nous aujourd'hui. Je remercie également l'ensemble des délégués présents, les membres sortants du Conseil d'Administration de la mandature 2020-2025, les représentants des Unions Départementales des Affaires Familiales, Monsieur Thierry MANTEN, 1er Vice-Président de la CCMSA et de la MSA de Picardie, ainsi que Madame Katie HAUTOT, Directrice Générale de la MSA de Picardie.

Afin de garantir le bon déroulement de cette Assemblée, je vous invite à mettre vos téléphones portables en mode silencieux.

■ Quorum

Le nombre de délégués cantonaux présents est de 252 sur 532. Le quorum nécessaire de 133 délégués est donc atteint et notre Assemblée peut valablement délibérer.

Je vous rappelle l'ordre du jour :

- Ouverture de l'AG statutaire,
- Mot d'accueil du Président,
- Constitution du Bureau,
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 31 mai 2024,
- Message de félicitations de la CCMSA en vidéo,
- Rapport d'activité de la Directrice Générale,
- Rapport moral du Président,
- Présentation et vote des résolutions et du règlement intérieur du fonctionnement des instances politiques de la MSA de Picardie,

- Clôture de l'Assemblée Générale statutaire et ouverture de l'Assemblée Générale électorale,
- Présentation des modalités de votes,
- Présentation des candidats Administrateurs,
- Election des Administrateurs et stands d'informations,
- Proclamation des résultats,
- Photo des nouveaux Administrateurs sur scène,
- Clôture de l'Assemblée Générale électorale.

Les personnes suivantes ont accepté de remplir les fonctions d'assesseurs :

- 1^{er} collègue : M. Gérard BERTIN – Canton de Bohain en Vermandois (Aisne)
- 2^{ème} collègue : Mme Claudine BEAUDOUX – Canton de Noyon (Oise)
- 3^{ème} collègue : Mme Béatrice LEGRAND – Canton de Amiens 6 (Somme)

Si vous êtes d'accord, Madame Katie HAUTOT est désignée comme Secrétaire de séance.

Ces dispositions sont acceptées à l'unanimité par les membres présents.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 31 mai 2024

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 31 mai 2024 a été adressé à tous les délégués cantonaux.

Aucune observation n'étant formulée, Monsieur NIAY déclare le procès-verbal approuvé à l'unanimité.

Avant de laisser la parole à Madame HAUTOT afin de présenter son rapport d'activité. Je vous propose de visionner un message d'accueil de la part de Monsieur FRUTTERO, Président de la Caisse Centrale de MSA, Monsieur MANTEN, 1^{er} Vice-Président de la Caisse Centrale de MSA et de la MSA de Picardie, et de Anne-Laure TORRESIN, Directrice Générale de la Caisse Centrale de MSA.

Monsieur NIAY lance la diffusion de la vidéo.

2. Rapport d'activité de la Directrice Générale (annexe 1)

Mesdames et Messieurs,

Bienvenue à vous tous et en particulier aux nouveaux Délégués que nous accueillons ce jour pour leur première Assemblée Générale. Votre mandat de cinq ans débute donc et nous vous remercions pour votre volonté de vous investir au profit de la MSA Picardie, de ses Adhérents.

Chers Délégués, vous êtes nos relais sur les territoires et nous comptons sur vous pour enrichir le lien que nous avons avec nos ressortissants et nos partenaires.

Tous les cinq ans, l'Assemblée Générale revêt un caractère particulier. Une première partie reprend l'activité de l'année précédente et permet au Président de présenter son rapport moral, le vote des résolutions par le 1^{er} Vice-Président, de vous prononcer sur l'approbation de la gestion du Conseil d'Administration, d'ajuster la réserve de Santé au Travail, de vous positionner sur le Règlement Intérieur des Instances.

Une seconde partie pilotée par les actuels Président et 1^{er} Vice-Président, sera consacrée à l'élection du Conseil d'Administration qui se réunira cet après-midi même à Boves afin d'élire une partie du Bureau.

Le protocole est dense mais vous serez guidés tout au long de cette deuxième partie. Des bureaux de vote vous permettront d'exprimer votre choix. Une fois que vous aurez voté, vous pourrez découvrir des stands animés par des Collaborateurs de la MSA Picardie :

- la prévention santé,
- la lutte contre le mal être agricole,
- la vie mutualiste,
- les actions en faveur des aidants,
- la prévention des risques professionnels,
- les services en ligne que propose la MSA Picardie.

Avant de clôturer l'Assemblée Générale et de profiter du cocktail déjeunatoire, vous pourrez prendre connaissance des résultats et ainsi connaître les nouveaux Administrateurs de la MSA Picardie.

Mais revenons à l'activité 2024 de la MSA Picardie. Comme chaque année, vous pouvez prendre en photo le QR code qui s'affiche à l'écran afin de découvrir le rapport d'activité.

Un zoom sur les budgets avec un budget de fonctionnement qui s'élève à 3,1 millions d'euros et un budget de charges du personnel d'un montant de 24,5 millions d'euros. Nos comptes ont été validés ainsi que ceux du réseau.

Le groupe MSA Picardie, c'est 552 salariés qui se répartissent ainsi :

- 417 pour la MSA Picardie,
- 125 pour MSA Services qui regroupe des Associations adossées à notre mission de Service Public,
- 10 salariés pour Défi Autonomie Séniors, structure inter régimes que nous pilotons notamment avec la CARSAT et la MSA Nord Pas de Calais et qui couvre l'ensemble des Hauts-de-France.

Nous avons à cœur de garantir une relation efficace avec nos Adhérents et d'assurer le service attendu. Ainsi en 2024, nous avons traité 205 903 appels au niveau du Centre de Contacts, réalisé 3 957 appels sortants auprès de nos Adhérents, répondu à 46 326 emails et organisé 9 338 rendez-vous individuels.

Les cotisations appelées, 581 millions d'euros, ne permettent pas de financer les prestations versées qui s'élèvent à 843 millions d'euros. La différence fait l'objet d'une compensation qui peut être différente d'une Caisse de MSA à l'autre.

Les dépenses les plus importantes se font par ordre décroissant pour la retraite, la maladie puis la famille. A noter que trop de non-salariés perçoivent encore les prestations familiales par la CAF sachant que leur conjointe appartient au Régime Général et réalise donc ce choix. Il est dommage que ces enfants qui devraient relever du Régime Agricole ne soient pas affiliés à la MSA, se privant ainsi des aides d'action sociale de la MSA Picardie (chèques vacances, colonies et autres aides).

En 2024, nous comptabilisons 188 671 ressortissants.

Les mouvements agricoles 2024, nous ont bien entendu mobilisés et parallèlement à notre accompagnement nous avons mis en place 756 plans de paiement des cotisations pour un montant de 11,4 millions d'euros et pris en charge 1,4 millions d'euros de cotisations au profit de 899 bénéficiaires.

En 2024, les éleveurs ont dû faire face à la fièvre catarrhale et à ses conséquences qui se font encore ressentir aujourd'hui.

La lutte contre le mal être agricole a poursuivi ses missions d'accompagnements individuels et collectifs, sa participation aux Comités Départementaux pilotés par les Préfets. Un colloque a eu lieu à l'automne, sur le thème de la passion du métier, qui peut parfois mener à une altération de la santé. 2024 a été une année où nous avons accéléré la formation des sentinelles qui permettent à ceux qui le désirent de bénéficier d'une journée de formation leur donnant une boîte à outils afin de détecter, d'orienter des personnes qui souffrent d'un mal être important. En tant que Délégué, cette formation vous sera proposée.

L'Action Sanitaire et Sociale a disposé d'un budget de 4,4 millions d'euros entièrement dédiés aux Adhérents de la MSA Picardie et aux partenaires qui œuvrent sur les territoires ruraux. 1,7 millions d'euros sont consacrés aux personnes âgées pour ce qui concerne la MSA Picardie.

Je pourrais vous parler de la Prévention Santé, de la Prévention des Risques Professionnels, de la Santé au Travail, du Contrôle Médical, du Contrôle Externe, des travaux que nous menons avec les grands comptes mais nous aborderons ces matières dans d'autres Instances, dans d'autres Assemblées Générales.

Aux nouveaux Administrateurs, nous proposerons un accompagnement et des formations permettant à chacun de comprendre le fonctionnement de la MSA Picardie, de connaître davantage encore les activités, les services que nous proposons. Nous souhaitons poursuivre cette dynamique Administrateurs/Administratifs tout au long des cinq années à venir.

A noter qu'en 2026, nous entrerons dans une nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion, qui fixera entre autres, les moyens humains et financiers, les objectifs qui nous seront assignés pour les années à venir.

Mais revenons sur cette année 2024 et celles qui l'ont précédée. Nous les Administratifs nous avons travaillé avec le Conseil d'Administration sur des sujets primordiaux pour la MSA Picardie. Les Administrateurs ont pris la décision de vendre partiellement le site de Laon afin de permettre à nos Salariés de rester dans les locaux tout en faisant face aux contraintes financières qui s'imposent à notre Caisse. Demain ce sera le site de Beauvais qui sera vendu partiellement. Garantir notre présence territoriale, en tenant compte des nouvelles organisations du travail, voilà quel était le pari réussi que c'était fixé notre Conseil d'Administration.

A ceux de nos Administrateurs qui ne reviendront pas dans ce nouveau Conseil, je veux vous dire que je vous remercie pour les moments d'échanges que nous avons partagés, pour les décisions que vous avez prises afin de tenir compte du contexte général. Je garde en mémoire, nos Conseils d'Administration riches en échanges, dans une ambiance respectueuse et constructive. Merci à ceux qui nous ont accompagnés dans la réorganisation, la relance ou la création des Associations de MSA Services, sacré challenge que nous avons partagé tous ensemble, Administratifs et Administrateurs, ce n'était pas gagné mais nous avons réussi garantissant ainsi le maintien des emplois d'Avenir Rural, Association d'aide à domicile qui regroupe plus d'une centaine de salariés dans l'Aisne.

Merci de m'avoir fait confiance, voilà plus de 8 ans. A tous ceux qui ne seront plus dans le prochain Conseil d'Administration, je veux dire un grand merci de la part des Salariés, de l'Encadrement et de l'équipe de Direction.

Un merci à notre Président qui va quitter son poste tout à l'heure. Merci Président de la part de nous tous pour votre humanité, votre présence, votre dévouement au profit de la MSA Picardie. Vous avez su faire reconnaître encore davantage, chaque année de vos mandats, la MSA Picardie dans le paysage politique et partenarial. Président, sachez que l'ensemble du personnel salue votre action tout au long de

vos mandats, vous remercie chaleureusement et vous souhaite de bien profiter de cette nouvelle vie qui s'offre à vous. Merci Antoine, je vous demande d'applaudir notre Président sortant.

Monsieur NIAY remercie Madame HAUTOT pour la présentation complète de son rapport d'activité de manière concise et précise.

3. Rapport moral du Président

Chers Elus,

Mesdames et Messieurs,

Voici venu le moment pour moi de fermer le livre de mon engagement au profit de la MSA Picardie.

31 ans, ce n'est pas rien dans une vie mais il est temps pour moi de me consacrer aux miens, à moi-même car la MSA Picardie a été ma priorité durant toutes ces années.

C'est donc ma dernière Assemblée Générale et vous pouvez imaginer qu'il s'agit d'un étonnant moment car tout à l'heure, je vais clôturer l'Assemblée Générale élective et passer le flambeau.

A ceux qui ont rejoint les rangs des Délégués, je veux les remercier pour leur engagement, pour le temps et l'énergie qu'ils vont consacrer à cette belle maison qu'est la MSA Picardie.

Vous devrez représenter, valoriser, défendre ce beau régime de protection sociale qu'est le Régime Agricole.

Nous ne sommes pas là pour nous même mais pour l'ensemble des Adhérents, qu'ils soient Salariés, Retraités, Agriculteurs, Entrepreneurs. Participez aux actions qui vous seront proposées pour faire connaître et reconnaître la MSA Picardie, partagez les réunions de secteurs, exprimez-vous et soyez les porte-paroles de nos populations du monde rural et agricole, en un mot que vous soyez des Ambassadeurs.

Tout à l'heure, vous élirez ceux qui composeront le nouveau Conseil d'Administration. Ces Administrateurs s'investiront pour 5 ans dans les instances de la MSA Picardie, feront des choix importants dans le domaine de compétence du Conseil d'Administration. Ils seront accompagnés par la Direction et la Vie Mutualiste de la MSA Picardie, comme cela s'est toujours fait, avec attention, bienveillance et surtout dans un esprit constructif.

Mais revenons à cette Assemblée Générale, à cette fin de mandat me concernant.

Au moment du bilan, je souhaite vous partager quelques souvenirs marquants.

Je me souviens des Manifestations Agricoles sur les trois Départements, moments de rencontre avec les Délégués et les Adhérents. Ces journées me permettaient, dans un contexte festif et détendu, de rencontrer les Préfets, les Présidents de Conseils Départementaux, les Responsables des Organisations Professionnelles Agricoles, les Coopératives Agricoles, les Centres de Gestion, les Syndicats Agricoles, les Partenaires de la MSA Picardie. Avec les Elus et les Administratifs, nous avons partagé des sandwiches, des frites, des tartes aux maroilles mais surtout de bons moments.

Je me souviens de Terres de Jim, d'abord à Margny les Compiègne en 2017 où nous étions organisateurs, puis en 2023 en Nord Pas de Calais. Là, je rencontrais les Responsables et Dirigeants Nationaux, les Ministres de l'Agriculture notamment.

Je me souviens des réunions de secteurs, deux fois par an. J'ai parcouru durant toutes ces années la Picardie pour retrouver les Délégués, échanger, expliquer et partager les trois P, pain, pâté, pinard.

Je me souviens des Cérémonies des Vœux sur les trois sites, Laon, Beauvais et Boves, des rencontres avec les Salariés, des animations partagées, du plaisir de constater la qualité des relations avec les équipes de la MSA Picardie.

Je me souviens de différentes signatures (contrats locaux de santé, conventions dans les domaines de la prévention, partenariat) où j'étais accompagné d'un membre de l'Equipe de Direction ou de Cadres, et de la satisfaction relative à nos échanges constructifs. J'ai ressenti à quel point nous étions complémentaires dans l'appropriation des dossiers et dans la vision des sujets.

Je me souviens des Assemblées Générales, des retrouvailles avec vous, nos Délégués, et des partages de point de vue en toute bienveillance.

Je me souviens des veilles d'Assemblée Générale où je réunissais Président et Directeurs des Chambres d'Agriculture, des Syndicats Agricoles. Diners riches en échanges de qualité.

Je me souviens des réflexions de fonds, des projets abordés en Conseil d'Administration qui nous ont amenés à prendre des décisions, pour faire face au contexte budgétaire contraint, pour être en adéquation avec le contexte sociétal, pour anticiper l'avenir.

J'ai toujours eu à cœur de mettre en valeur les trois départements de la Picardie, de défendre toutes les composantes que représentent les Elus. J'ai apprécié la cohésion des membres du Conseil d'Administration autour du partage des mêmes valeurs et des mêmes objectifs. Ensemble, Administrateurs nous avons été moteurs pour mener des actions sur les territoires, ancrer davantage la MSA Picardie et la faire reconnaître auprès de nos Adhérents et de nos Partenaires.

Une pensée particulière pour nos trois Présidents des Comités Départementaux, qui m'ont accompagné dans mes missions de Présidents. Je salue Brice MONTARON qui est malheureusement blessé et en convalescence actuellement. Je constate avec plaisir que Jean-Louis DUTOTE est présent parmi nous aujourd'hui après d'importants problèmes de santé. Merci Jean-Louis d'être ici aujourd'hui. Jacques MARQUETTE, bon pied bon œil est toujours disponible pour représenter la MSA Picardie.

Je garderai en mémoire les échanges de qualité et en toute confiance avec les salariés de la MSA Picardie, leurs représentants, les Cadres mais aussi la Direction avec qui j'ai eu tant de plaisir à travailler.

Merci à tous ceux qui me garderont dans leur tête et dans leur cœur, que vous soyez Elus ou Administratifs. Sachez que je n'oublierai pas les belles personnes que j'ai côtoyées tout au long de ces années.

A la MSA Picardie, je souhaite un bel avenir, dynamique et serein. Aux Elus, de travailler ensemble en confiance, avec respect et solidarité avec pour seul objectif de faire reconnaître et briller la MSA Picardie.

Je passe la parole à Monsieur Thierry MANTEN qui va vous présenter les résolutions et le règlement intérieur du fonctionnement des instances politiques de la MSA Picardie que vous pouviez consulter en amont de cette Assemblée.

4. Présentation et vote des résolutions

1^{ère} résolution : Approbation de la gestion du Conseil d'Administration

Vu les articles L.723-35 et R.723-106 du code rural,

L'Assemblée Générale de la Caisse de MSA de Picardie :

- approuve la gestion du Conseil d'Administration,
- approuve le rapport présenté par le Président au nom du Conseil d'Administration.

Je vous demande si vous êtes d'accord d'adopter la première résolution qui vous a été présentée.

- y a-t-il des avis contraires ?
- y a-t-il des abstentions ?

En l'absence d'avis contraire et d'abstention, Monsieur NIAY déclare la première résolution approuvée.

2^{ème} résolution : Ajustement de la réserve de Santé au Travail

Le résultat de l'exercice 2024 est déficitaire de 102 943,85€. Dès lors, en application de l'article D723-30 du code rural, l'Assemblée Générale décide de prélever sur la réserve de la Médecine du travail.

Ce prélèvement portera ainsi la réserve de Médecine du Travail à hauteur de 1 327 411,10€.

Le montant de la réserve théorique maximum s'élève à 1 571 775,60 €.

Je vous demande si vous êtes d'accord d'adopter la deuxième résolution qui vous a été présentée.

- y a-t-il des avis contraires ?
- y a-t-il des abstentions ?

En l'absence d'avis contraire et d'abstention, Monsieur NIAY déclare la deuxième résolution approuvée.

5. Vote du Règlement Intérieur du Fonctionnement des Instances Politiques de la MSA Picardie (annexe 2)

Monsieur MANTEN demande aux Délégués s'ils ont des questions concernant le Règlement Intérieur du Fonctionnement des Instances Politiques de la MSA Picardie qui leur a été transmis en amont de l'Assemblée Générale.

Monsieur NIAY demande s'ils sont d'accord pour l'adopter ?

- y a-t-il des avis contraires ?
- y a-t-il des abstentions ?

En l'absence d'avis contraire et d'abstention, Monsieur NIAY déclare le Règlement Intérieur du Fonctionnement des Instances Politiques de la MSA Picardie approuvé.

Les travaux de notre Assemblée Générale statutaire étant maintenant terminés, Monsieur NIAY déclare l'Assemblée Générale statutaire close.

■ Ouverture de l'AG Elective par Monsieur Antoine NIAY

Nous allons pouvoir passer à l'Assemblée Générale Elective. Le nombre de Délégués Cantonaux présents est de 252 sur 532.

Le quorum nécessaire de 133 est donc atteint et notre Assemblée peut donc valablement délibérer.

Nous sommes réunis ce jour pour l'élection des membres qui composeront le Conseil d'Administration de la MSA Picardie.

Le Conseil d'Administration est le cœur battant de notre Mutualité Sociale Agricole. Il est le garant de notre modèle démocratique et social, définissant les orientations stratégiques et veillant à la bonne gestion de notre organisme au service de l'ensemble du monde agricole.

Je donne la parole à Madame Maryse DALLENE et Madame Clémence QUÉRÉ pour la présentation du scrutin et des modalités d'organisation de ces élections.

1. Présentation des modalités de vote

Maryse DALLENE ainsi que Clémence QUERE présentent les modalités de vote.

Les modalités de ce vote et de ces élections ont été décidées en Conseil d'Administration et nous allons vous présenter ce qui a été retenu et quelques rappels de règles.

Le Conseil d'Administration est composé de 27 membres élus, répartis par département et par collège comme suit :

- 9 membres seront élus par les délégués cantonaux du 1^{er} collège soit 3 sièges à pourvoir par département pour le 1^{er} collège,
- 12 membres seront élus par les délégués cantonaux du 2^{ème} collège soit 4 sièges à pourvoir par département pour le 2^{ème} collège,
- 6 membres seront élus par les délégués cantonaux du 3^{ème} collège 2 sièges à pourvoir par département pour le 3^{ème} collège.

3 représentants UDAF (Union Départementale des Affaires Familiales), un par département, désigné par l'UDAF, viennent compléter le Conseil d'Administration soit au total 30 Administrateurs.

Le vote est organisé par collège et par département.

Les délégués votent pour les candidats de leur département et de leur collège.

Un bureau de vote est installé pour chaque collège et chaque département soit 9 bureaux de vote. Si vous avez un doute sur votre collège, celui-ci est indiqué sur votre badge. Si vous êtes délégué 1^{er} collège et représentant d'une personne morale, délégué 3^{ème} collège, n'oubliez pas de voter sur les deux bureaux de vote.

Les bureaux de vote se situent dans la salle accolée à la salle où a eu lieu le petit déjeuner. Vous avez trois salles à disposition si vous souhaitez vous réunir en amont du vote, indiquées par de la signalétique.

Chaque bureau de vote est présidé par un Administrateur sortant du département. Il est assisté de deux assesseurs : un délégué cantonal du département et un salarié MSA.

La composition des bureaux de vote a été faite en amont et validée par le Conseil d'Administration.

Les bureaux de vote sont composés ainsi :

- Pour le département de l'Aisne :
 - ✓ 1^{er} collège : Mme Jeanne-Marie LEGRAND, Mme Véronique PIERCOURT et Mme Nathalie GOSSET.
 - ✓ 2^{ème} collège : M. Daniel ISRAEL, M. Henri ROCOULET et Mme Valérie DAMBREVILLE.
 - ✓ 3^{ème} collège : Mme Caroline SIMPHAL, Mme Charlotte BRAYER et Mme Anne-Charlotte BRULIN.
- Pour le département de l'Oise :
 - ✓ 1^{er} collège : Mme Patricia POTIER, Mme Francine BUREAUX et M. Guillaume BAUDET.
 - ✓ 2^{ème} collège : M. Dominique NORET, Mme Françoise COPPE et Mme Patricia TESSIER.
 - ✓ 3^{ème} collège : Mme Danièle DEPIERRE, Mme Isabelle FRAITURE et Mme Ingrid DESORT.
- Pour le département de la Somme :
 - ✓ 1^{er} collège : Mme Nathalie CAUET, Mme Christine VERRIELE et Mme Helen DESACHY.
 - ✓ 2^{ème} collège : M. Yves DUMONT, Mme Mireille SAINGIER et Mme Alice MARTINET.
 - ✓ 3^{ème} collège : Mme Sabine SAILLY, M. Jacques SENECHAL et Mme Najat EZZAHAR.

Nous inviterons ces Délégués à aller voter en premier immédiatement après la fin de la présentation des candidats.

Pour les 1^{er} et 3^{ème} collèges, ce sont des candidatures individuelles ou regroupées. Le panachage est possible.

Le nombre de candidats désignés dans une enveloppe ne doit pas être supérieur au nombre de postes à pourvoir.

Il est possible de panacher et de rayer des noms de candidats.

Ne sont pas pris en compte dans le résultat :

- Les bulletins non conformes à ceux figurant sur le bureau de vote,
- Le bulletin comportant des mentions (signes de reconnaissance...),
- Le bulletin sur lequel le nombre de candidats est supérieur au nombre de sièges à pourvoir (ex : plus de 3 candidats pour le 1^{er} collège et 2 candidats pour le 3^{ème} collège).

Pour le 2^{ème} collège, les candidatures sont sous forme de liste syndicale uniquement. Il n'est pas possible de faire du panachage, ni de barrer un nom, ni de modifier l'ordre de présentation au risque d'entraîner la nullité du vote.

Ne sont pas pris en compte dans le résultat :

- Les bulletins non conformes à ceux figurant sur le bureau de vote,
- Les bulletins multiples concernant des listes différentes,
- Les bulletins comportant adjonction ou suppression de noms ou modification de l'ordre de présentation des candidats,
- Les bulletins portant des mentions (signes de reconnaissance...).

En résumé pour le 2ème collège pour que le bulletin soit valable, il faut qu'il n'y ait qu'un seul bulletin de vote et qu'il n'y ait pas de panachage.

Concernant les règles d'attribution des sièges.

Les Administrateurs des 1er et 3ème collèges sont élus :

- A la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour (plus de 50% des voix),
- A la majorité relative des suffrages exprimés au 2ème tour si nécessaire

La majorité absolue se calcule ainsi :

- Si le nombre de suffrages exprimés est pair, la moitié de ce nombre plus un. *Par exemple si 100 suffrages sont exprimés, la majorité absolue est de $50 + 1$, soit 51 voix.*
- Si le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité absolue est la moitié du chiffre pair inférieur, plus un. *Par exemple, si 99 suffrages exprimés, le chiffre pair inférieur est 98. La majorité absolue est donc la moitié de 98, soit 49, plus 1, la majorité absolue est de 50 voix.*

Les Administrateurs du 2ème collège sont élus :

- Dans l'ordre de présentation de chaque liste,
- En faisant application de la représentation proportionnelle avec répartition complémentaire suivant la règle du plus fort reste.

Les sièges sont attribués aux listes en fonction du quotient électoral qui est obtenu en divisant le nombre de suffrages valablement exprimés par le nombre de sièges à pourvoir, complété par la règle du plus fort reste pour répartir les derniers sièges.

Par exemple, pour 100 suffrages valablement exprimés, le quotient électoral égal à 100 divisé par 4 sièges à pourvoir soit 25.

Chaque liste obtient un nombre de siège égal au nombre de fois que le quotient électoral (25) est atteint dans son nombre de voix.

Liste A : 50 voix. ($50/25 = 2$) : La liste A obtient 2 sièges. Il reste 0.

Liste B : 30 voix. ($30/25 = 1,2$) : La liste B obtient 1 siège. Il reste 5 voix.

Liste C : 20 voix ($20/30 = 0,66$) : La Liste C obtient 0 siège. Il reste 20 voix.

A ce stade, 3 sièges ont été pourvus. Il reste donc 1 siège à pourvoir.

Le siège est attribué à la liste avec le plus grand « reste » après la première répartition.

La Liste C obtient donc 1 siège.

Si vous avez la moindre question pendant la période de vote, n'hésitez pas à vous rapprocher de nous, équipe vie mutualiste avec un tour de cou jaune.

Pour garantir la régularité et la transparence de notre scrutin :

- Une pièce d'identité sera obligatoire lors de l'émargement. Si vous avez un pouvoir, il n'est pas demandé de pièce d'identité de la personne qui vous a donné le pouvoir,
- Des isoloirs, urnes sécurisées et enveloppes de vote seront mis à votre disposition.

Si vous êtes en possession d'un pouvoir :

- Dans un premier temps vous votez en votre nom,
- Dans un second temps, vous pourrez voter pour le mandat que vous détenez. Si ce mandat est rattaché à un département différent du votre, il sera nécessaire de vous rendre au bureau de vote correspondant à ce département.

En parallèle du scrutin, plusieurs stands animés par les Collaborateurs de la MSA Picardie seront à votre disposition dans la salle du petit déjeuner. Des vidéos sur les services de la MSA seront également diffusées dans cet amphi. Les stands et vidéos vous permettront de découvrir ou redécouvrir les nombreux services proposés par la MSA.

Vous pourrez notamment :

- Explorer nos services en ligne,
- Être sensibilisés aux risques professionnels grâce à la réalité virtuelle,
- Vous informer sur les dépistages des cancers afin d'en relayer les messages,
- Être sensibilisés à la prévention du mal-être en milieu agricole,
- Découvrir les dispositifs de soutien aux aidants familiaux,
- Vous faire prendre en photo et compléter quelques formulaires pour mieux vous connaître.

Votre passage sur ces stands est une étape essentielle pour bien appréhender les missions de la MSA et devenir des relais actifs de ses actions dans vos territoires.

La proclamation des résultats aura lieu ici-même, dans cette salle, dès que le dépouillement sera clôturé.

Nous vous inviterons alors à nous rejoindre pour l'annonce officielle.

A la suite de l'annonce des résultats, la traditionnelle photo du nouveau Conseil d'Administration sera prise. Les Administrateurs nouvellement élus se réuniront ensuite pour le tout premier Conseil d'Administration, au cours duquel seront notamment élus le Président et le 1^{er} Vice-Président.

Nous redonnons à présent la parole à Monsieur Antoine NIAY et Monsieur Thierry MANTEN, qui vont vous présenter les candidats au Conseil d'Administration.

2. Présentation des candidats

Monsieur Antoine NIAY remercie Madame Maryse DALLENE et Madame Clémence QUÉRÉ.

Monsieur NIAY présente les candidats Administrateurs des 1^{er} et 3^{ème} collèges pour les trois départements.

Je vais vous présenter les candidats au poste d'Administrateurs pour les 1^{er} et 3^{ème} collèges des trois départements.

J'invite les candidats à se lever lorsque je citerai leur nom. Si une personne souhaite lire une profession de foi, je l'invite à me rejoindre sur scène pour un temps de paroles de maximum 2 minutes.

Tout d'abord, je vais vous présenter les candidats du 1^{er} collège.

■ Pour le département de l'Aisne :

L'USAA, les JA 02 et le Syndicat Général des Vignerons présentent les candidats suivants :

- Mathilde DEMOURY,
- Jeanne-Marie LEGRAND,
- Coralie RYCKEBUSCH

Se présente également candidate :

- Yveline BOVE.

■ Pour le département de l'Oise :

La FDSEA 60 et les JA 60 présentent les candidats suivants :

- François-Xavier DE CHEVIGNY,
- Anne-Marie HAZARD,
- Sylvie LEFEBVRE.

■ Pour le département de la Somme :

« Ensemble, Mutualistes ! » présente les candidats suivants :

- Isabelle BRUNET,
- Nathalie CAUET,
- Sabine SAILLY

Se présente également candidate :

- Catherine VANHERSECKE.

Je vous présente désormais les candidats du 3^{ème} collège :

■ Pour le département de l'Aisne :

L'USAA, les JA 02 et le Syndicat Général des Vignerons présentent les candidats suivants :

- EARL Christophe LEMOINE représentée par Christophe LEMOINE,
- Groupement d'employeurs LRS représenté par Caroline SIMPHAL.

■ Pour le département de l'Oise :

La FDSEA 60 et les JA 60 présentent les candidats suivants :

- EARL CORDINID représentée par Roger VANNIER,
- SARL T.T.G représentée par Patricia POTIER.

■ Pour le département de la Somme :

« Ensemble, Mutualistes ! » présente les candidats suivants :

- EARL BULLY représentée par Denis BULLY,
- Emmanuel DEPLANQUE.

Je remercie les candidats et laisse la parole à Monsieur Thierry MANTEN qui va vous présenter les candidats du 2^{ème} collège.

Je remercie Monsieur Antoine NIAY.

Comme l'a dit Monsieur Antoine NIAY, je vais vous présenter les listes et candidats du 2^{ème} collège.

J'invite également les candidats à se lever lorsque je citerai leur nom. Si un syndicat souhaite présenter une profession de foi, je l'invite à me rejoindre sur scène pour un temps de paroles de maximum 2 minutes.

■ Pour le département de l'Aisne :

La CFDT présente les candidats suivants :

- Pierre DELAGRANGE,
- Lise COUVERCELLE,
- Romuald DEBKOSKI,
- Corinne BALEZEAU-CHAMPY,
- Michel DEBLOCK,
- David DE RE,
- Alain COUTANT,
- Philippe GOBEAUX.

La CFE-CGC présente les candidats suivants :

- Eric VERJOT,
- Rémi CARLIER,
- Stéphanie LEVEQUE,
- Philippe WALSDORFF,
- Patricia COLLANGE,
- Frédéric CHYRA,
- Emmanuelle TALLEUX,
- Jacques MARQUETTE.

La CGT présente les candidats suivants :

- Sylvie RIGAULT FREUDENREICH,
- Pierre DURAND,
- Martial CLERGOT,
- François CAUWET,
- Alain SAIVET,
- Jérôme GERVAIX,
- Xavier MAUROY,
- Michel PINÇON.

■ Pour le département de l'Oise :

La CFDT présente les candidats suivants :

- Luc WARNAULT,
- David LEGENDRE,
- Véronique MARCHANDIN,
- Ingrid MALE,
- Jennifer ROMÉY,
- Betty MARUTTE.

La CFE-CGC présente les candidats suivants :

- Pascale TALHOUARNE,
- Martine FOURNIER,
- Brice MONTARON,
- Jean-Pierre MICHEL,
- Céline MALLARD.

La CGT présente les candidats suivants :

- Laurent MARESCAUX,
- Frédéric STENCEL,
- Olivier ALLINCKX,
- Xavier ENAULT

■ Pour le département de la Somme :

La CFDT présente les candidats suivants :

- Patrick JACOB,
- Freddy BONVARLET,
- Claire LOBBE,
- Constance PANIER,
- Isabelle ARLIGUIE,
- Thierry CITERNE,
- Francis CORBIN.

La CFE-CGC présente les candidats suivants :

- Thierry MANTEN,
- Gérald ANSART,
- Mireille SAINGIER,
- Christophe GRUJON,
- Emmanuelle BRISSY,
- Emmanuel VANPOULLE,
- Bérangère SAVARY,
- Benjamin CAUX.

La CGT-FO présente les candidats suivants :

- Ludovic VERITE,
- Yves DUMONT,
- Richard DERUELLE,
- François PINGEOT,
- Paulo AUQUIERE,
- Christophe VERMOESEN,
- Christian LEFEBVRE.

Je remercie les candidats.

Monsieur Antoine NIAY reprend la parole.

Je remercie Monsieur Thierry MANTEN d'avoir présenté les candidats du 2ème collège.

Monsieur Henri ROCOULET intervient pour la CFDT, dans le prolongement de la dynamique enclenchée par les Elections Cantonales nous voici arrivés au terme du processus électoral. Le Conseil d'Administration de la Caisse de MSA de Picardie va être renouvelé pour une durée de 5 ans. Des Elus issus de la CFDT, première Organisation Syndicale des syndicats de salariés vont y faire leur entrée. Nos objectifs pour ce mandat sont clairs, nous souhaitons être des acteurs à part entière de la Protection Sociale du monde agricole en étant une force de propositions au sein du Conseil d'Administration. Nous souhaitons également maintenir voire renforcer la démocratie sociale et la solidarité au sein de notre régime. Nous avons la volonté tous ensemble de nous battre pour le maintien de notre régime qui est basé sur les valeurs du mutualisme. Nous voulons et nous sommes déterminés pour les 5 prochaines années, à influencer, à agir, à accompagner le développement de l'action globale en matière de Protection Sociale vers l'ensemble de nos ressortissants sans distinction, employeurs, chefs d'exploitation, salariés, familles mais aussi à travers les politiques d'Action Sanitaire et Sociale et de Santé Sécurité au Travail. Nous souhaitons également, très fortement, que règne au sein du Conseil d'Administration une ambiance de travail basée sur le respect et la tolérance. Nous savons que l'Etat au travers de la COG impose une rigueur continue sans pareil. C'est toujours plus de missions de Service Public mais sans plus de moyens pour autant, sur ce point vous dire que nous serons vigilants tant au niveau local qu'au niveau national pour que ces exigences ne mettent pas en danger les conditions de travail et la santé des salariés qui démontrent leur professionnalisme dans des contextes difficiles.

Je vous remercie de votre écoute.

Monsieur Antoine NIAY reprend la parole.

Nous allons maintenant passer au vote. La proclamation des résultats se fera ici dès la fin du dépouillement.

J'invite maintenant les Administrateurs sortants ainsi que les Délégués désignés pour tenir un bureau de vote à rejoindre l'espace dédié au vote.

Pour tous les autres participants, je vous demande de bien vouloir patienter quelques instants dans cette salle.

Pour éviter les embouteillages au moment du vote, nous vous inviterons à sortir bloc de rang par bloc de rang. Cela permettra de fluidifier le passage aux urnes. Une fois que vous avez terminé de voter, nous vous invitons à passer sur les stands puis à retourner vous asseoir dans cet amphithéâtre, des vidéos vous seront diffusées.

Merci à toutes et à tous.

3. Proclamation des résultats par Monsieur Antoine NIAY (annexes 3 à 11)

Mesdames, Messieurs,

Le scrutin est désormais clos.

Je vais pouvoir procéder à la proclamation des résultats.

■ Pour le département de l'Aisne :

1er collège : 82 inscrits, 32 votants

Suffrages valablement exprimés : 31

Sont élus :

- Mathilde DEMOURY : 31 voix
- Jeanne-Marie LEGRAND : 28 voix
- Coralie RYCKEBUSCH : 30 voix

2^{ème} collège : 63 inscrits, 63 votants

Suffrages valablement exprimés : 63

Ont obtenu :

Liste CFDT : 26 suffrages valablement exprimés soit 2 sièges.

Liste CFE-CGC : 27 suffrages valablement exprimés soit 2 sièges.

Liste CGT : 10 suffrages valablement exprimés soit aucun siège.

Sont élus :

- Pierre DELAGRANGE : CFDT
- Lise COUVERCELLE : CFDT
- Eric VERJOT : CFE-CGC
- Rémi CARLIER : CFE-CGC

3^{ème} collège : 39 inscrits, 8 votants

Suffrages valablement exprimés : 8

Sont élus :

- EARL Christophe LEMOINE représentée par Christophe LEMOINE : 8 voix
- Groupement d'Employeurs LRS représenté par Caroline SIMPHAL : 8 voix

■ Pour le département de l'Oise :

1er collège : 74 inscrits, 34 votants

Suffrages valablement exprimés : 34

Sont élus :

- François-Xavier DE CHEVIGNY : 34 voix
- Anne-Marie HAZARD : 34 voix
- Sylvie LEFEBVRE : 32 voix

2^{ème} collège : 48 inscrits, 44 votants

Suffrages valablement exprimés : 44

Ont obtenu :

Liste CFDT : 22 suffrages valablement exprimés soit 2 sièges.

Liste CFE-CGC : 15 suffrages valablement exprimés soit 1 siège.

Liste CGT : 7 suffrages valablement exprimés soit 1 siège.

Sont élus :

- Luc WARNAULT : CFDT
- David LEGENDRE : CFDT
- Pascale TALHOUARNE : CFE-CGC
- Laurent MARESCAUX : CGT

3^{ème} collège : 35 inscrits, 13 votants

Suffrages valablement exprimés : 13

Sont élus :

- EARL Cordinid représentée par Roger VANNIER : 13 voix
- SARL TTG représentée par Patricia POTIER : 13 voix

■ Pour le département de la Somme :

1er collège : 80 inscrits, 51 votants

Suffrages valablement exprimés : 49

Sont élus :

- Isabelle BRUNET : 43 voix
- Nathalie CAUET : 46 voix
- Sabine SAILLY : 37 voix

2^{ème} collège : 69 inscrits, 67 votants

Suffrages valablement exprimés : 65

Ont obtenu :

Liste CFDT : 25 suffrages valablement exprimés soit 2 sièges.

Liste CFE-CGC : 32 suffrages valablement exprimés soit 2 sièges.

Liste CGT-FO : 8 suffrages valablement exprimés soit aucun siège.

Sont élus :

- Patrick JACOB : CFDT
- Freddy BONVARLET : CFDT
- Thierry MANTEN : CFE-CGC
- Gérald ANSART : CFE-CGC

3^{ème} collège : 42 inscrits, 22 votants

Suffrages valablement exprimés : 22

Sont élus :

- Emmanuel DEPLANQUE : 20 voix
- EARL BULLY représentée par Denis BULLY : 21 voix

Sont également désignés au Conseil d'Administration, les représentants des familles :

- Pour l'Aisne : Blandine CAILLIEZ,
- Pour l'Oise : Sandrine HUBSCH,
- Pour la Somme : Anne-Sophie THÉRON.

Je tiens à féliciter tous les nouveaux Administrateurs. Votre engagement est précieux et nous vous en remercions de bien vouloir investir votre temps et votre énergie au service de notre Institution. Je demande, à présent, à tous les Administrateurs élus et représentants UDAF de venir me rejoindre sur scène pour la traditionnelle photo, avant de passer au cocktail déjeunatoire.

4. Clôture de la matinée

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais remercier tous les délégués ici présents, les membres du Conseil d'Administration ainsi que tous les participants qui ont contribué au bon déroulement de cette Assemblée Générale.

Je tiens à tous vous remercier et je vous souhaite pleins de bonnes choses pour vous et pour la MSA Picardie.

L'équipe de la Vie Mutualiste vous donne rendez-vous dès la rentrée sur les Foires Agricoles.

Je déclare close l'Assemblée Générale Élective et du fond du cœur je tiens à vous remercier.

Le Président,



Antoine NIAY

Le Secrétaire de Séance,



Katie HAUTOT